



**SÉANCE EXTRAORDINAIRE
DU CONSEIL DU 15 JUIN 2023 À 19 H**

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à l'Hôtel de ville le **jeudi 15 juin 2023** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Marc Loisel.

Sont présents à cette séance extraordinaire:

Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller
Madame Nancy Anglehart, conseillère
Madame Sandra Langlois, conseillère
Monsieur Christian Grenier, conseiller

Est également présente:

Madame Lina Castilloux, assistante-greffière

Sont absents :

Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier
Madame Marie-Andrée Côté, conseillère

2023-06-179

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Marc Loisel, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers et à l'assistante-greffière.

2023-06-180

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Marc Loisel, constate que le quorum est atteint.

2023-06-181

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Marc Loisel, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée
5. Modification de la résolution numéro 2023-05-128 – Cession de bien – Terrain sur la rue Day – Monsieur Christian Lebrasseur
6. Affaires nouvelles
7. Période de questions
8. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sandra Langlois, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2023-06-182

4. NOMINATION D'UN(E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, à la présente séance extraordinaire du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Lina Castilloux, assistante-greffière qui agira à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance extraordinaire du Conseil municipal.

2023-06-183

5. MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2023-05-128 – CESSION DE BIENS – TERRAIN SUR LA RUE DAY – MONSIEUR CHRISTIAN LEBRASSEUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Lebrasseur est propriétaire du lot 5 234 698, terrain zoné commercial et résidentiel sur la rue Day, qui a été cédé pour une valeur de 35 000 \$ comme décrit par la résolution 2022-05-151 et dont le paiement a été versé à la Ville en 2022 par le notaire Langis Blais;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Christian Lebrasseur a fait parvenir à la Ville une lettre datée du 1^{er} mai 2023 nous indiquant son intention d'acquérir d'autres lots voisins pour un montant de 6 000 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Louis-Alexandre McNaughton, conseiller

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la vente reliée à la description des lots suivants :

Lot 5 234 697 d'une superficie de 4762.9 m²;

Lot 5 234 825 d'une superficie de 3792.1 m².

QUE tous les frais reliés à l'arpenteur soient défrayés par monsieur Christian Lebrasseur;

QUE tous les frais reliés au notaire soient défrayés par la ville de Paspébiac;

APRÈS MODIFICATIONS :

QUE les éléments ci-dessus font partie intégrante de cette présente résolution en y ajoutant après modifications toutes clauses et/ou conditions jugées nécessaires ou utiles en lien avec ce dossier dont :

- Dans l'acte notarié, inclure les clauses et/ou conditions suivantes :

DE délimiter la zone résidentielle de la zone industrielle en érigeant une clôture conforme, après avoir reçu le permis requis auprès du service d'urbanisme de la ville de Paspébiac et,

D'AMÉNAGER la zone résidentielle conformément au Règlement d'urbanisme en vigueur de la ville de Paspébiac;

D'AUTORISER le directeur général et greffier, monsieur Daniel Langlois et le maire, monsieur Marc Loisel à signer tout document et/ou acte notarié émanant de l'étude de M^e Langis Blais, notaire ou tout autre professionnel pour et au nom de la Ville.

6. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nancy Anglehart, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 19 h 29.

Marc Loisel, maire

Lina Castilloux, assistante-greffière

2023-06-184